

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**ARRETE DU PRESIDENT
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Interruption de la Circulation
LA ROUTE DEPARTEMENTALE D247
au territoire de la commune de MARCK
TRAVAUX
création d'un carrefour giratoire
Section hors agglomération
du 07 juillet 2025 au 06 octobre 2025**

Le Président du Conseil départemental,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Règlement Général de Voirie Interdépartemental, approuvé par arrêté n°A2015-01, en date du 21 septembre 2015 par Monsieur le Président du Conseil départemental,

Vu l'Instruction Interministérielle du 24 novembre 1967 relative à la Signalisation des routes modifiée par des arrêtés subséquents,

Considérant la demande 20/06/2025, par laquelle EUROVIA, fait connaître le déroulement des travaux de création d'un carrefour giratoire, le 07 juillet 2025,

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers du domaine public routier départemental, la réalisation des travaux de création d'un carrefour giratoire, va nécessiter une interruption de la circulation sur la route départementale D247 du PR 7+50 au PR 7+500 côtés droit et gauche, hors agglomération, le 07 juillet 2025 au 06 octobre 2025, et qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter l'exécution des travaux et de prévenir les accidents,

Considérant l'avis de Mesdames et Monsieur les Maires des communes de MARCK, LES ATTAQUES, CALAIS et COULOGNE,

Considérant l'avis de Monsieur le responsable de la DIR NORD Littoral,

Considérant l'information préalable faite auprès de Messieurs les Commissaire de Police de CALAIS et le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de GUINES,

■ ■ ■ ■ ■ **ARRETE**

ARTICLE 1 : La circulation sera interdite temporairement sur la route départementale D247 du PR 7+50 au PR 7+500 côtés droit et gauche, hors agglomération, sur le territoire de la commune de MARCK, du 07 juillet 2025 au 06 octobre 2025, pour permettre l'exécution des travaux susvisés.

ARTICLE 2 : Un itinéraire conseillé de déviation sera mis en place par : l'avenue Charles de Gaulle, les routes départementales D248 et D943 et l'A16, au territoire des communes de MARCK, LES ATTAQUES, COULOGNE et CALAIS,

ARTICLE 3 : Les panneaux de signalisation réglementaire seront posés par les soins et aux frais de l'entreprise chargée de l'exécution des travaux, aux extrémités des sections fermées et sur l'itinéraire conseillé de déviation, conformément aux prescriptions de l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière (arrêté du 24 novembre 1967 modifié) explicitées par la Maison du Département Aménagement et Développement Territorial du Calaisis,

ARTICLE 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 :

- Madame la Directrice Générale des Services du Département,
- Monsieur le Directeur de la Maison du Département Aménagement et Développement Territorial du Calaisis,
- Monsieur le Responsable de l'Entreprise chargée des travaux,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site du Département du Pas-de-Calais.

Le 2 juillet 2025
Pour le Président du Conseil
départemental,

Une signature manuscrite en bleu, stylisée, appartenant à Christophe DUHAUT.

Signé électroniquement par
Christophe DUHAUT
Directeur de la maison du Département
aménagement et développement territorial
du Calaisis

Plan 1

ECH 48

A16

Les Attaques

DEVIATION

DEVIATION

DEVIATION

DEVIATION

DEVIATION

A16 Calais

A16 Dunkerque

Plan 2

This map illustrates a traffic diversion plan for the A16 highway. The main route is highlighted in blue, showing a detour around the city of Arras. Key features include:

- Highway Labels:** "A16 Calais" with a left-pointing arrow and "A16 Dunkerque" with a right-pointing arrow.
- Exit Markers:** Yellow boxes labeled "ECH 46", "ECH 47", "ECH 48", and "ECH 49".
- Diversion Signs:** Yellow rectangular signs with the word "DIVERSION" and arrows indicating the detour path.
- Prohibitory Signs:** Red circular signs with white borders, including "No Left Turn" and "No Entry".
- Warning Signs:** Yellow triangular signs, including one for a "Narrow Road Ahead".
- Local Roads:** Numerous smaller roads are visible, such as "Rue du 28 Septembre", "Rue de la République", and "Rue de la Liberté".